

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 04-4491 / 100570  
Eternit SA, 1530 Payerne  
fabrication de plaques d'éternit  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 H  
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4492 / 101652  
R. Bourgeois (Suisse) SA, 2950 Courgenay  
atelier des presses  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
06.05.2004–06.06.2007 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 04-4490 / 100784  
Orgamol SA, 1902 Evionnaz  
usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de bases  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
127 H  
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4494 / 100176  
Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens  
préparation des commandes  
besoins spéciaux de consommation  
3 H  
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

- 04-4205 / 100992  
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE  
production des appliques de cadrans  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.06.2004–01.06.2007 (Nouveau permis)

## **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

– 04-4495 / 109335

ExcellGene, 1870 Monthey

production, développement

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

2 H

30.04.2004–30.04.2007 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4347 / 101735  
Minerva Manufacture de Chaussures SA, 2900 Porrentruy  
Atelier des presses et des machines à injecter  
besoin urgent  
16 H  
16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4360 / 101588  
Simon et Membrez SA, 2852 Courtételle  
Usinage CNC boîtes or  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
19.05.2004–19.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4361 / 100019  
Plaspaq SA (Plaspaq Ltd) (Plaspaq AG), 1636 Broc  
Ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
48 H  
30.05.2004–30.05.2007 (Renouvellement)
- 04-4366 / 100916  
Sochinaz, société chimique de Vionnaz SA, 1895 Vionnaz  
BAT 5  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
27 H  
01.05.2004–01.05.2007 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4353 / 100031  
Bultech Précision, 1630 Bulle  
Centres d'usinage et de tournage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
15.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)
- 04-4356 / 101691  
Préci-Dip Durtal SA, 2800 Delémont  
Ateliers de décolletage et d'assemblage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 H  
30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

- 04-4358 / 101691  
Préci-Dip Durtal SA, 2800 Delémont  
Atelier de décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
1 H  
30.05.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

### **Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 04-4345 / 100174  
Multigas, 1564 Domdidier  
Livraison – administration  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.01.2004–01.01.2007 (Nouveau permis)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

- 04-4346 / 101929  
Lamineries Matthey SA, 2520 La Neuveville  
Laminerie, fours à recuire  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
7 H  
16.05.2004–16.05.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

1<sup>er</sup> juin 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail